

FICHE DE CANDIDATURE

CONCOURS D'ENTREE – CURSUS COMPLET

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de s'inscrire en cursus complet et en cursus partiel, le candidat doit choisir.

VOTRE ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : N° de portable :

Email :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Age :

Je ne suis pas titulaire de diplôme requis pour être dispensé de l'épreuve de culture générale, je passe donc les deux épreuves écrites.

ou

Je suis titulaire d'un des diplômes ou titres suivants :

- d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV* ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V**, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- d'un titre ou diplôme étranger*** leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Merci de cocher une des 2 cases suivantes (voir explication ci-jointe) :

Je souhaite m'inscrire également au concours Aide-soignant

ou

Je ne souhaite pas m'inscrire au concours Aide-soignant

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du concours et avoir choisi une inscription en cursus complet.

A

Le

Signature du candidat

Signature du représentant légal si mineur

DOSSIER ADMINISTRATIF

Chaque dossier doit être composé de :

- la fiche de candidature signée par le ou la candidate. La signature d'un des parents est exigée si le ou la candidat(e) est mineur(e).
- un chèque de 90 € correspondant aux droits d'inscription au concours, libellé à l'ordre de MFR Le Villaret. **(en aucun cas ce chèque ne sera récupérable).**
- La photocopie de l'un des titres requis pour être dispensé de l'épreuve de culture générale,
- Pour les cas particuliers ou les diplômés anciens, les attestations de niveau et de qualification dans le domaine sanitaire et social. Pour les diplômés étrangers, joindre la preuve d'accès direct à des études universitaires,
- Une photocopie lisible de la carte d'identité (valide), recto et verso ou du passeport,
- 4 timbres autocollants au tarif en vigueur.

Ces documents doivent être adressés **par courrier en recommandé avec accusé de réception** à :

**MFR LE VILLARET
BP 71
74230 THONES**

jusqu'au **Vendredi 11 Janvier 2019 dernier délai** (le cachet de la poste faisant foi).

Cette année, votre **inscription au concours Auxiliaire de Puériculture** peut vous permettre de vous inscrire au **concours Aide-Soignant** à la MFR d'Annecy le vieux **sans frais supplémentaire.**

Cela vous permettra d'obtenir les **2 diplômes en 3 ans** :

- 2 ans en apprentissage AS ou AP après l'obtention du concours
- 1 an en passerelle AP/AS ou AS/AP sous réserve de la réussite de l'entretien oral

En cochant la case, vous vous engagez à passer les 2 concours en intégralité. Si vous réussissez les 2 vous devrez faire votre choix entre l'un ou l'autre.